



## LE PHARE DE DANGER

**Définition:** Phare aéronautique servant à indiquer un danger pour la navigation aérienne.

**EXTRAIT DE L'ANNEXE A L'ARRETE RELATIF A LA CONCEPTION ET A L'EXPLOITATION DES AERODROMES**

**Phare d'aérodrome**

5.3.3.3 Tout aérodrome destiné à être utilisé de nuit sera doté d'un phare d'aérodrome si l'une ou plusieurs des conditions suivantes se présentent :

- a) les aéronefs naviguent essentiellement à vue;
- b) la visibilité est souvent réduite;
- c) du fait des lumières ou du relief environnants, l'aérodrome est difficile à repérer en vol.

5.3.3.4 Le phare d'aérodrome sera placé sur l'aérodrome même ou dans son voisinage immédiat dans une zone à faible éclairage de fond.

5.3.3.5 L'emplacement du phare sera choisi de manière que le phare ne soit pas masqué par des objets dans des directions importantes, et qu'il n'éblouisse pas les pilotes pendant l'approche.

5.3.3.6 Le phare d'aérodrome émettra des éclats colorés alternant avec des éclats blancs, ou des éclats blancs seulement. La fréquence de l'ensemble des éclats sera de 20 à 30 à la minute. Le cas échéant, les éclats colorés émis par les phares seront verts pour les aérodromes terrestres, et jaunes pour les hydro aérodromes. S'il s'agit d'un aérodrome mixte (aérodrome terrestre et hydro aérodrome), les éclats colorés seront, le cas échéant, de la couleur correspondant à la section de l'aérodrome désignée comme installation principale.

5.3.3.7 La lumière du phare sera visible sous tous les angles en azimut. Sa répartition en site s'étendra d'un angle d'au plus 1° jusqu'à un angle dont la valeur, fixée par l'autorité compétente, sera suffisante pour assurer le guidage à l'angle de site maximal pour lequel le phare est destiné à être utilisé, et l'intensité efficace de l'éclat ne sera pas inférieure à 2 000 cd.

Feu LMIA



Feu LMIB



## EN SITUATION :



AEROPORT

## CRETE PENNE MIRABEAU

### Matériel homologué aviation



**Pour l'étude de vos projets contactez-nous :**



**DELTA BOX – SERA**  
 Rue de Bourgogne – 89250 CHEMILLY SUR YONNE – France  
 Tél : 00 33 3 86 40 92 10 – Fax : 00 33 3 86 40 92 15  
 Email : [contact@delta-box.com](mailto:contact@delta-box.com)

